



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le vingt-sixième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#), qui a été présenté au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, conformément au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution [2368 \(2017\)](#).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte du rapport ci-joint à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Président
Comité du Conseil de sécurité faisant suite
aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#)
et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq
et du Levant (Daech), Al-Qaida et
les personnes, groupes, entreprises et entités
qui leur sont associés
(Signé) Dian Triansyah **Djani**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (24 juillet 2020).



Lettre datée du 26 juin 2020, adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, conformément au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution [2368 \(2017\)](#)

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution [2368 \(2017\)](#), dans lequel le Conseil de sécurité a prié l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions de présenter par écrit au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés des rapports d'ensemble indépendants, tous les six mois, le premier le 31 décembre 2017 au plus tard.

Je vous transmets donc le vingt-sixième rapport d'ensemble de l'Équipe de surveillance, conformément aux dispositions de l'annexe I de la résolution [2368 \(2017\)](#). L'Équipe précise que le texte de référence est l'original anglais.

Le Coordonnateur de l'Équipe d'appui
analytique et de surveillance des sanctions
(*Signé*) Edmund **Fitton-Brown**

**Vingt-sixième rapport de l'Équipe d'appui analytique
et de surveillance des sanctions, présenté en application
de la résolution 2368 (2017) concernant l'État islamique
d'Iraq et du Levant (EIL) (Daech), Al-Qaida et les personnes
et les entités qui leur sont associées**

Résumé

L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) conserve toute sa résilience, tandis qu'Al-Qaida s'est implanté au sein des communautés et s'est imbriqué dans des conflits locaux. Les deux organisations, leurs affiliées et leurs partisans continuent d'engendrer des violences dans le monde : ils recourent à des tactiques d'insurrection, dirigent, facilitent ou inspirent des attaques terroristes.

Les opérations de l'EIL ont augmenté dans la principale zone de conflit en Iraq et en République arabe syrienne, ce qui suscite la préoccupation des États Membres. Cette tendance dénote une situation plus complexe, à savoir que l'EIL continue de nourrir l'ambition de contrôler un territoire et des populations, mais qu'il représente pour le moment une insurrection solidement implantée en milieu rural, n'ayant pas la capacité de menacer les zones urbaines de manière soutenue.

Les effets de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur le terrorisme ont été divers, selon qu'il s'agissait de zones de conflit, de zones hors conflit et de menaces à court ou à long terme. Les groupes s'en servent pour diffuser leur propagande et lever des fonds et, dans certains secteurs, cherchent à exploiter le sentiment que les forces de sécurité ont l'attention rivée ailleurs. Dans le même temps, la pandémie a rendu les déplacements plus ardues et les cibles plus insaisissables, tandis que la cadence des attaques ralentissait perceptiblement dans d'autres régions. Si la pandémie entraîne une grave récession mondiale, la communauté internationale pourrait connaître de nouvelles turbulences, sur le plan de la lutte contre le terrorisme et la propagande extrémiste.

Tant l'EIL qu'Al-Qaida ont subi des pertes au niveau de la direction, ces récents mois, et même si les deux organisations ont manœuvré habilement pour surmonter de telles transitions, les décès donnent l'occasion aux gouvernements et à d'autres groupes d'exploiter le vide du pouvoir. Le nouveau chef de l'EIL, Amir Muhammad Sa'id Abdal-Rahman al-Mawla, ne s'est pas encore affirmé, sur le plan de la communication, ce qui pourrait réduire son influence et son attrait, voire celui du groupe.

Al-Qaida s'incruste davantage dans des régions se trouvant au-delà de son bastion historique en Afghanistan, où il risque de rencontrer de sérieux obstacles, si le processus de paix prend de l'ampleur. Il exploite l'image ternie de l'EIL et les fractures sociétales pour renforcer sa légitimité, aller de l'avant et attirer des recrues sur place. Les liens entre l'EIL et Al-Qaida restent tendus et évoluent en fonction de la dynamique régionale, laquelle est particulièrement préoccupante en Afrique de l'Ouest et au Sahel, où divers groupes terroristes et leurs affiliés semblent viser de manière systématique des juridictions fragiles, et où la stabilisation et le développement s'avèrent problématiques.

La communauté internationale continue de s'interroger sur le bien-fondé et les modalités de réintégration de combattants retournant d'une zone de conflit et les membres de leur famille dans leur pays d'origine ou de nationalité. La pandémie

mondiale vient compliquer davantage les tentatives d'assurer des services consulaires et de contrôle appropriés et présente des problèmes supplémentaires en ce qui concerne toute une série de mesures antiterroristes.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu et évolution de la menace	6
II. Faits régionaux	8
A. Iraq et le Levant	8
B. Péninsule arabique	10
C. Afrique	11
D. Europe	16
E. Asie	17
III. Étude d'impact	21
A. Résolutions 2199 (2015) et 2462 (2019) sur le financement du terrorisme	21
B. Résolution 2347 (2017) sur le patrimoine culturel	22
C. Résolution 2396 (2017) sur les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés	22
IV. Application des sanctions	23
A. Interdiction de voyager	23
B. Gel des avoirs	24
C. Embargo sur les armes	25
V. Activités de l'Équipe de surveillance et observations	27
Annexe. Procédures engagées par des personnes inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida, ou les concernant	28

I. Aperçu et évolution de la menace

1. Au début de la période considérée, les tendances observées en 2019 se sont poursuivies, tandis que l'État islamique d'Iraq et du Levant (l'EIIL)¹ consolidait sa présence en Iraq et en République arabe syrienne, manifestant une confiance en sa capacité d'opérer avec une plus grande audace dans son ancienne zone centrale. Le nombre d'attaques de l'EIIL en Iraq et en République arabe syrienne a augmenté considérablement au début de 2020 par rapport à la même période en 2019. Les tensions entre des partenaires internationaux clefs dans la lutte contre l'EIIL se sont intensifiées, compliquant l'action antiterroriste et accroissant l'audace de l'EIIL. À compter du mois de mars 2020, la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) s'est mise à influencer les opérations, l'action de propagande et les collectes de fonds de l'EIIL et a eu des effets différents selon les régions.

2. La communauté internationale a cherché à régler les problèmes hérités du soi-disant califat ayant trait aux combattants terroristes syriens, irakiens et étrangers de l'EIIL, à leurs partisans et aux personnes de leur famille. Dans le nord-est de la République arabe syrienne en particulier, les détenus, les réfugiés et les personnes déplacées sont perçus comme un problème pressant, pour des raisons tant humanitaires que de sécurité. De l'avis général, le fait de ne pas solutionner les problèmes augmentera la menace terroriste à moyen et long terme. En raison de la complexité des problèmes d'ordre politique, juridique ou pratique, seuls des progrès limités avaient été accomplis avant que la COVID-19 ne domine l'attention internationale. L'un des effets de la pandémie a été de multiplier les obstacles au rapatriement d'éléments étrangers, ce qui a retardé les possibilités d'atténuation de cette menace latente.

3. Les couvre-feux et les restrictions imposés par les États Membres à la suite de la COVID-19 ont limité la liberté de circulation et peuvent perturber la planification d'actes de terrorisme. Les restrictions aux déplacements internationaux entravent considérablement la mobilité des terroristes, la mise en place de réseaux et les activités de financement. Ces mêmes restrictions réduisent le nombre de cibles potentielles à l'échelon mondial. Les voyages vers les destinations touristiques se sont raréfiés et les touristes qui étaient déjà à l'étranger ont été rapatriés. Les rassemblements publics étant découragés et les lieux fermés, les terroristes qui cherchent à perpétrer des attentats inspirés par l'EIIL disposent de peu de cibles. Cela met en évidence les limites de l'action de l'EIIL depuis qu'il a renoncé à ses opérations extérieures. Les États Membres estiment que le groupe s'est employé en priorité à reconstituer cette capacité, même si rien ne prouve qu'il y soit parvenu.

4. L'effet du virus varie, selon qu'il s'agisse d'une zone de conflit ou d'une zone hors conflit. Les autorités dans les zones de conflit ne peuvent pas imposer de véritables restrictions à la circulation pour des raisons de santé publique. Les grandes villes qui imposent des restrictions efficaces présentent un contraste avec les zones reculées, notamment les régions frontalières poreuses, où les terroristes jouissent encore d'une liberté de mouvement. Dans l'ensemble, la menace terroriste à court terme a augmenté dans les zones de conflit et diminué dans les zones hors conflit. Lorsque l'accès aux soins de santé est limité, notamment dans les zones de conflit, le sentiment de vulnérabilité peut alimenter l'extrémisme, tout comme la détresse économique causée par la pandémie. Même lorsque la menace à court terme est moindre, l'impact à long terme de la COVID-19 peut l'amplifier.

¹ Inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115).

5. La propagande et les déclarations de l'EIIL dans les médias n'ont guère été touchées par la COVID-19, mais les commentaires portaient en gros sur quatre domaines. Premièrement, l'EIIL a préconisé des attaques contre ses ennemis alors qu'ils sont affaiblis et que leur attention est rivée ailleurs. Deuxièmement, la pandémie a été présentée comme une punition divine de l'Occident et une cause de célébration. Troisièmement, le groupe a admis que le virus pouvait devenir une arme (bien que les États Membres n'aient signalé aucune tentative concrète en la matière). Quatrièmement, cherchant à protéger ses membres contre la COVID-19, l'EIIL a entrepris une distanciation physique et, à la mi-mars 2020, a déconseillé les déplacements en Europe.

6. L'EIIL a eu un public captif pendant le confinement. S'il a réussi à en tirer profit à des fins de planification et de recrutement, l'assouplissement des restrictions dans les zones hors conflit risque d'entraîner une recrudescence des attaques lorsque des cibles seront à nouveau disponibles. Une autre motivation est la crainte d'être relégué aux oubliettes : la COVID-19 a largement éclipsé le terrorisme dans l'actualité. Les produits de l'EIIL destinés aux médias les plus consultés au début de l'année 2020 sont une vidéo d'avril 2019 et des émissions radiophoniques de septembre 2019 de son chef décédé, Abu Bakr al-Baghdadi (QDi.299). Cela présente un contraste avec le mutisme observé par le nouveau chef, Amir Muhammad Sa'id Abdal-Rahman al-Mawla (QDi.426), alias Abu Ibrahim al-Hashimi al-Qurashi, dont la prudence freine toute communication directe. L'EIIL fonde sa stratégie médiatique sur la poursuite de campagnes dans le cadre de la « guerre d'usure », au cours de laquelle les opérations de routine des sections de l'EIIL sont explicitement consacrées à la structure mère. La dernière campagne a été annoncée comme se déroulant du 14 au 20 mai 2020.

7. Les États Membres continuent d'estimer que l'orientation stratégique de l'EIIL ne changerait pas appréciablement sous Al-Mawla, qui devra néanmoins diriger le groupe en tenant compte de l'évolution des nouvelles menaces mondiales, notamment la crise de COVID-19. La délégation d'autorité de la structure mère aux provinces éloignées et le relâchement du commandement et du contrôle à l'EIIL devraient se poursuivre, voire s'accélérer dans les circonstances actuelles. Cela est également vrai pour Al-Qaida (QDe.004). Il est probable que les affiliés auront des traits et des objectifs régionaux de plus en plus distincts.

8. L'EIIL a subi de graves nouveaux revers dans ses anciens bastions dans les provinces de Nangarhar et de Kounar en Afghanistan, mais il est trop tôt pour l'écarter comme une menace. Il espère mettre à profit l'évolution de la dynamique entre les Taliban, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) (QDe.161) et Al-Qaida dans le cadre du processus de paix afghan, en ralliant sous sa bannière les partisans du refus. Dans l'Accord pour l'instauration de la paix en Afghanistan entre les États-Unis d'Amérique et les Taliban, il est envisagé que ces derniers continuent de combattre l'EIIL-K et d'éliminer toute menace d'Al-Qaida. Si la mauvaise santé d'Aiman Muhammed Rabi al-Zawahiri (QDi.006) entraîne un changement au sommet, Al-Qaida se trouvera dans une situation périlleuse, dans le contexte d'un processus de paix.

9. Les opérations menées par des groupes associés à l'EIIL en Afrique de l'Ouest et au Sahel ont continué de connaître un succès, au début de 2020, tout comme celles d'Al-Qaida, ce qui a suscité de nouvelles inquiétudes relatives à la stabilité de la région. La force des groupes associés à Al-Qaida à Edleb et dans ses environs, dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, et la précarité de la situation dans cette région sont tout aussi troublantes. L'EIIL bénéficie également d'un sanctuaire dans cette région.

II. Faits régionaux

A. Iraq et le Levant

10. On estime à plus de 10 000 le nombre global de combattants de l'EIIL en Iraq et en République arabe syrienne, qui se déplacent régulièrement entre les deux pays, en particulier dans les provinces d'Anbar et de Ninive limitrophes de la République arabe syrienne. Les combattants sont dispersés en petites cellules capables de mener des opérations de harcèlement. L'EIIL a tenté d'exploiter les divergences entre les forces iraqiennes et kurdes et a établi des sanctuaires dans la chaîne de montagnes Hamrin, dans le nord-est de l'Iraq.

11. L'EIIL mène sa « guerre d'usure » en Iraq en ciblant les forces de sécurité et autres, ainsi que ses propres membres qu'il considère être des collaborateurs. Il a exploité les faiblesses sur le plan de la sécurité causées par la pandémie et par les turbulences politiques en Iraq pour relancer une insurrection rurale soutenue, ainsi que des opérations sporadiques à Bagdad et dans d'autres grandes villes.

12. L'EIIL a recouru de plus en plus à l'assassinat politique de représentants de l'administration et de responsables de la sécurité. Il s'attaque également aux négociants dans les territoires qu'il occupait auparavant, en représailles contre les habitants locaux qui soutiennent le Gouvernement. Les attaques contre les exploitations agricoles et l'incendie des récoltes dans les champs sont devenues des tactiques de plus en plus courantes. Des centaines d'hectares de cultures ont été détruits à Makhmour (province d'Erbil), en avril et en mai 2020, aggravant une situation économique déjà difficile.

13. L'EIIL a récemment perdu quelques chefs importants. En mai 2020, l'Iraq a annoncé la mort de Moataz al-Jubouri (alias Hajji Taysir), qui aurait dirigé le comité plénipotentiaire de l'EIIL et détenu le titre nominal de wali d'Iraq. Toujours en mai, les forces de la coalition en République arabe syrienne ont annoncé la mort d'Ahmad Ismail al-Zawi (alias Abou Ali el-Bagdadi) et d'Ahmad Hasan al-Jughayfi (alias Abou Ammar), qui s'occupait de la logistique et des transferts d'armes, de matériaux entrant dans la composition d'engins explosifs improvisés et de combattants à travers la frontière entre Anbar et Deir el-Zor. L'Iraq a annoncé l'arrestation de Hajji 'Abd al-Nasir (QDi.420), un ancien chef du comité plénipotentiaire, même si le moment réel de sa capture n'a pu être confirmé.

14. En République arabe syrienne, malgré une amélioration relative de l'état de la sécurité au premier trimestre de 2020, une recrudescence des activités terroristes a été observée de mars à mai, et la situation générale reste précaire. La COVID-19 a mis en évidence la vulnérabilité des locaux de détention temporaire et des camps de personnes déplacées, en particulier dans les zones contrôlées par les Forces démocratiques syriennes. En mars, une émeute a éclaté parmi des prisonniers de l'EIIL à Hassaké qui cherchaient à s'évader, craignant une propagation du virus dans toute la prison. La pandémie a également servi de cri de ralliement dans les campagnes menées dans les médias sociaux pour collecter des fonds afin de soutenir les familles des combattants terroristes étrangers dans le camp de Hol ; en outre, un flux constant de femmes affiliées à l'EIIL auraient fui le camp pour se rendre en Turquie, bénéficiant de l'aide de gardiens corrompus et de passeurs. D'après un État Membre, la mauvaise alimentation, la pénurie de fournitures médicales et les coupures de l'approvisionnement en eau depuis la station d'Alouk feraient craindre la propagation de la maladie dans le camp de Ras el-Aïn.

15. De mars à mai 2020, le nombre d'attaques contre les Forces démocratiques syriennes et les forces de la coalition à l'est de l'Euphrate a augmenté dans le cadre de la « guerre d'usure ». Les combattants de l'EIL dans la région s'attaquent principalement aux centrales électriques et aux infrastructures des transports et des communications. À l'ouest du fleuve, l'EIL dispose de cellules dormantes dans la partie est de Homs, au sud de Soukhna et dans le sud-ouest de Deir el-Zor. Il attaque les centrales électriques et les installations pétrolières dans ces zones désertiques, ainsi que les convois militaires et le trafic civil le long de l'axe Deir el-Zor-Palmyre. Il assassine également des soldats et des agents de la sécurité syriens.

16. Les attaques de l'EIL se sont atténuées dans le sud-ouest de février à la mi-avril. Il a revendiqué, depuis, plusieurs assassinats de cadres du parti Baas et de responsables de la sécurité, ainsi que des embuscades contre des convois militaires à Soueïda, Deraa et Qouneïtra. Il aurait des cellules à Soueïda constituées de 100 personnes et disposerait de 400 combattants actifs à Deraa.

17. À Edleb, Hay'at Tahrir el-Cham² est le groupe militant dominant, dont on estime qu'il contrôle de 8 000 à 10 000 combattants. Il coordonne les activités militaires avec d'autres entités terroristes et groupes armés non étatiques dans le secteur. Le contrôle qu'il exerce sur le territoire et les axes commerciaux lui permet de réunir quelque 13 millions de dollars par mois, des fonds qu'il tire principalement de l'imposition des entreprises, des services publics et des douanes ainsi que des péages perçus aux points de passage de la frontière turque et des lignes de contrôle des opérations internes syriennes. Le point de passage de Bab el-Haoua lui rapporterait 4 millions de dollars par mois. Le groupe a également un monopole sur les ventes de dérivés du pétrole dans sa zone de contrôle et tire profit des paiements effectués par des organismes caritatifs opérant à Edleb.

18. Malgré l'assassinat de certains de ses hauts dirigeants, Hourras el-Din conserve son rôle d'affilié privilégié d'Al-Qaida en République arabe syrienne. Le groupe reste déterminé à préparer des attaques à l'extérieur, même s'il s'emploie actuellement à viser les forces syriennes. Hourras el-Din coordonne l'activité militaire avec Hay'at Tahrir el-Cham et bon nombre d'autres groupes composés principalement d'étrangers. Il s'agit notamment d'Ajnad el-Qaouqaz (environ 500 combattants du Caucase du Nord), de Jama'at al-Tawhid wal-Jihad, du bataillon Imam el-Boukhari (QDe.158) et du Mouvement islamique du Turkestan oriental (QDe.088), également connu en République arabe syrienne sous le nom de Parti islamique du Turkestan. Ces groupes qui n'ont pas les moyens de Hay'at Tahrir el-Cham s'autofinancent en partie en pillant les installations des services publics et en vendant les pièces de l'autre côté de la frontière, comme l'a fait le Mouvement en mai, lorsqu'il a détruit la centrale électrique de Zeïzoun dans la partie ouest de la province de Hama.

19. Les États Membres estiment que le Mouvement islamique du Turkestan oriental contrôle de 1 100 à 3 500 combattants, principalement situés dans le secteur de Jisr el-Choughour à Edleb, sous la direction de Kaiwusair (non inscrit sur la Liste). Le Mouvement a récemment subi des pertes importantes et certains combattants et leurs familles chercheraient à transiter par la Turquie et la République islamique d'Iran pour se rendre dans les provinces du nord de l'Afghanistan et rejoindre le groupe affilié au Mouvement, dans le secteur. Il mène des opérations conjointes avec d'autres groupes armés, sous l'égide de Hay'at Tahrir el-Cham. Il recourt à des tactiques de

² Inscrit sur la Liste sous le nom de Front el-Nosra pour le peuple du Levant (QDe.137).

guérilla, en évitant toute confrontation directe avec les forces gouvernementales syriennes. Il recevrait des fonds des Ouïghours de Turquie.

B. Péninsule arabique

20. Al-Qaida dans la péninsule arabique (AQPA) (QDe.129) continue d'opérer activement dans les provinces de Beïda, Chaboua, Mareb, Abiyan, Hadramout, Aden et Lahj au Yémen. L'Équipe de surveillance estime que le groupe compte quelque 7 000 combattants. Les importantes attaques internes d'AQPA au début de 2020 (dont l'une en janvier contre le village de Rachad (sous-district de Ouadiaa) et une autre en avril dans la vallée du Hadramout visant les responsables locaux de la sécurité) ont été moins fréquentes que pendant la même période en 2019. Pour collecter des fonds, AQPA s'est tourné de plus en plus vers les enlèvements contre rançon et la vente d'armes légères et de petit calibre précédemment pillées.

21. Les frappes aériennes visant les chefs ont affaibli les capacités opérationnelles du groupe. L'élimination, le 7 février 2020, de son commandant Qasim al-Rimi (QDi.282), chef militaire, instructeur et tacticien puissant, a été un coup dur pour le groupe. Le 23 février 2020, Khalid Batarfi (alias Abou Miqdad el-Kindi) (non inscrit sur la Liste) a été annoncé comme le nouveau chef. Les États Membres doutent que Batarfi bénéficie d'un soutien solide au sein du groupe et estiment donc que la mort de Rimi risque d'avoir un effet durable sur AQPA et Al-Qaida en général. AQPA demeure préoccupé par l'infiltration parmi ses rangs et s'inquiète également de groupes militants yéménites rivaux.

22. AQPA reste néanmoins déterminé à monter des opérations extérieures. Le groupe a revendiqué la responsabilité de la fusillade à la base aéronavale de Pensacola le 6 décembre 2019, perpétrée par Mohamed Alshamrani, lieutenant des Forces aériennes royales saoudiennes qui faisait des études d'aviation dans cette base militaire de Floride. Il a tué trois personnes et en a blessé huit autres avec une arme de poing qu'il avait achetée dans cet État en juillet 2019. Les enquêtes ont révélé qu'Alshamrani s'était radicalisé en 2015, sous l'influence des enseignements de l'idéologue d'AQPA, Anouar al-Aulaqi. Pendant son séjour à Pensacola et jusqu'au jour de l'attentat, Alshamrani était en contact direct avec Abdullah al-Maliki, un agent de recrutement d'AQPA chargé des médias et d'Internet, qui a été tué au Yémen le 13 mai 2020. L'attentat de Pensacola aurait été planifié avant l'arrivée d'Alshamrani aux États-Unis.

23. Les priorités d'AQPA comprennent l'élimination de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Yémen (EIIL-Yémen) (QDe.166), inscrit sur la Liste le 4 mars 2020. AQPA considère toujours l'EIIL-Yémen comme son principal concurrent pour le recrutement de combattants anciens et nouveaux et cherche à stimuler le recrutement et la mobilisation de jeunes et la fourniture de services publics dans les zones se trouvant sous son contrôle.

24. Les États Membres estiment que l'EIIL-Yémen opère principalement dans les provinces de Beïda et de Daleh, sous la direction des Yéménites Mohammed Saleh al-Sayari, alias Nashwan al-Adani (non inscrit sur la Liste), Khaled Omar al-Marfadi (dit Abou Anas) (non inscrit sur la Liste), Khaled al-Yazidi (non inscrit sur la Liste), Radwan Qan'an Alsayari (non inscrit sur la Liste) et du Saoudien Nasser Mohamed Alghaidani al-Harbi (dit Abou Bilal Alharbi) (non inscrit sur la Liste). Au début de février 2020, l'EIIL-Yémen a tenté d'arracher à AQPA le contrôle de lignes logistiques stratégiques dans les zones de Joumeïda et de Taghout à Yakla (province

de Beïda). Les offres de trêve faites par l'EIIL-Yémen ont à ce jour été rejetées par AQPA. Un État Membre fait état d'une récente coopération entre les houthistes et l'EIIL-Yémen, notamment sous la forme d'un échange de prisonniers en avril 2020.

25. Le seul bastion de l'EIIL-Yémen au Yémen se trouve à Qifah-Radaa dans la province de Beïda, où il conserve des camps d'entraînement et des magasins de munitions et d'armes, et est capable de monter des opérations malgré le harcèlement permanent d'AQPA. Outre l'affaiblissement de ses capacités militaires, le groupe manque de ressources financières et peine à payer les combattants. Les États Membres estiment que la structure mère de l'EIIL pourrait se désintéresser de l'EIIL-Yémen si ce dernier ne parvient pas à améliorer ses résultats.

C. Afrique

Afrique du Nord

26. On estime à quelques centaines le nombre de combattants appartenant à l'État islamique d'Iraq et du Levant-Libye (EIIL-Libye) (QDe.165), bien qu'un État Membre l'évalue à 1 400. Le groupe continue de faire peser une menace sur la stabilité et la sécurité de la Libye et des pays voisins, exacerbée par le conflit en cours. La Libye fait partie intégrante des objectifs stratégiques globaux de l'EIIL en Afrique, car elle reste un important poste de liaison entre la structure mère et ses affiliés sur le continent. La persistance de l'anarchie et le spectre de combats entre les factions donneront à l'EIIL-Libye l'occasion de prospérer davantage.

27. Après avoir marqué une pause de février à avril 2020, l'EIIL-Libye a repris ses activités dans le sud, ce qui a coïncidé avec la montée en puissance de l'EIIL dans la zone principale de conflit. L'EIIL-Libye continue de cibler les postes de contrôle militaires, les commissariats de police, les petits négoce appartenant à des personnes alignées sur les autorités locales, et l'Armée nationale libyenne. Au cours de la période considérée, l'EIIL-Libye a commis des attaques à Fqaha, Ghaddoua, Traghen, Tmessa, Oum el-Araneb et Zaouïla. Le groupe reste concentré dans le Fezzan, au sud de la route Sabha-Oubari et dans la région centrale de Harouj. Il maintient des cellules dormantes dans les villes côtières, dont Tripoli.

28. L'EIIL-Libye exploiterait les tensions entre les tribus touaregs, tebou et arabes à des fins de recrutement. Il est en situation de paix froide avec les militants étrangers du Niger, du Soudan et du Tchad, qui sont présents dans le sud de la Libye. Le groupe collecte des fonds en procédant à l'extorsion de petites entreprises et à l'enlèvement contre rançon de dignitaires locaux.

29. Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) (QDe.014) maintient une présence plus au sud-ouest, près d'Aouïnat, où il contrôle les itinéraires de contrebande, de trafic d'armes et de traite des personnes. Il ne se livre pas directement à la contrebande, mais perçoit des redevances et des services en nature à des fins de protection de la part d'organisations criminelles. Les groupes Ansar el-Charia Derna (QDe.145) et Ansar el-Charia Benghazi (QDe.146), affiliés à Al-Qaida, auraient cessé d'exister ; cependant, certains de leurs membres ont rallié les milices faisant partie de la coalition qui s'est liguée contre l'Armée nationale libyenne lors de la bataille de Tripoli.

30. Les États Membres redoutent la perspective d'un marché illicite d'armes excédentaires en Libye qui ont commencé à affluer, malgré l'embargo imposé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1970 (2011) et les dispositions visant à le faire

respecter, qu'il a reconduites récemment dans sa résolution [2526 \(2020\)](#). L'EIL-Libye et d'autres groupes terroristes sur le continent inscrits sur la Liste sont en mesure d'exploiter ce marché. Plusieurs États Membres ont également exprimé leurs préoccupations devant les 7 000 à 15 000 combattants qui ont été amenés du nord-ouest de la République arabe syrienne à Tripoli, via la Turquie, pour prendre part au conflit libyen. Il n'a pas été établi avec certitude si ces combattants syriens appartenaient à l'origine à des groupes présents en République arabe syrienne, inscrits sur la Liste. Toutefois, les États Membres ont signalé que le « gouvernement de salut » dominé par Hay'at Tahrir el-Cham avait réuni les individus et vérifié leurs antécédents en échange d'une aide matérielle.

Afrique de l'Ouest

31. L'annonce de la mort le 3 juin 2020 du chef d'AQMI, Abdelmalek Droukdel (QDi.232), a été un revers majeur pour Al-Qaïda. Le groupe a perdu une figure historique notable parmi ses cinq principaux chefs mondiaux, ce qui a directement désorganisé AQMI. La neutralisation de Droukdel dans le nord-est du Mali, ainsi que celle de Toufik Chaïb (non inscrit sur la Liste), chef d'Al-Zallaqa, la fondation en charge des médias de Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (JNIM) (QDe.159), ont mis en évidence la priorité désormais accordée par AQMI au Sahel au détriment de l'Afrique du Nord.

32. En l'absence du lien direct de Droukdel avec Aïman al-Zawahiri, le chef du JNIM Iyad Ag Ghali (QDi.316) pourrait se retrouver isolé à titre provisoire. Cependant, les affiliés du JNIM sont suffisamment autonomes pour assurer une continuité et se sont montrés résilients, malgré le décès d'un certain nombre de cadres d'AQMI depuis 2019. Abou Yahya al-Jazairi, qui a succédé à Djamel Akkacha (QDi.313) dans l'émirat de Tombouctou, a été tué le 6 avril 2020 et a été rapidement remplacé par Sidi Mohamed Ould Ahmed Salem, dit Talha el-Libi (non inscrit sur la Liste).

33. Les capacités terroristes et insurrectionnelles du JNIM associées à la propagation, dans toute la région, d'agents de radicalisation capables de façonner l'environnement, de transformer la société, d'alimenter les tensions intercommunautaires et de contester les autorités nationales représentent une menace majeure pour la stabilité à long terme. Les activités récentes à Kayes (ouest du Mali), à Sikasso (sud du Mali), au sud-ouest du Burkina Faso et au nord de la Côte d'Ivoire illustrent la capacité du JNIM d'étendre son influence jusqu'aux frontières de la Côte d'Ivoire et du Sénégal et de reproduire le modèle de pénétration locale de la Katiba du Macina. Les Sénoufo de Côte d'Ivoire constituent désormais une cible de recrutement précise, comme les Peuls de la région de Macina l'ont été dans le passé.

34. Au Burkina Faso, le JNIM et Ansarul Islam se soutiennent toujours par le dialogue socioreligieux, les échanges logistiques et les opérations tactiques conjointes, facilitées par les liens entre Abdoul Salam Dicko (dit Jafar) (non inscrit sur la Liste) et des groupes peuls du JNIM.

35. La période de coexistence pacifique entre le JNIM et l'État islamique du Grand Sahara (EIGS) (QDe.163) a néanmoins pris fin. La Katiba du Macina a d'abord enregistré quelques défections au profit de l'EIGS en novembre 2019 et assisté ensuite à une augmentation considérable des effectifs de l'EIGS et à une expansion dans les zones d'opérations du JNIM. Lorsque l'EIGS a atteint des secteurs stratégiques du Gourma, Iyad Ag Ghali et Amadou Koufa (QDi.425) ont décidé de le refouler. Des affrontements majeurs ont éclaté en mars 2020 et le JNIM a été renforcé

par des groupes touaregs et des milices d'autodéfense du nord du Mali. Abou Hamza al-Chinguetti (non inscrit sur la Liste), successeur officiel d'Al-Mansour Ag al-Kassam dans la Katiba Gourma, a participé activement à ces affrontements.

36. L'EIGS a exploité la situation au moyen d'une propagande de plus en plus élaborée. Dans son bulletin d'information *Al-Naba*, l'EIIL a condamné l'application souple de la charia par le JNIM et sa volonté de négocier avec le Gouvernement malien. À la suite de la pression opérationnelle soutenue du JNIM et du succès des opérations antiterroristes, l'EIGS est retourné dans la région du Liptako et s'est déployé le long de la frontière du Burkina Faso avec le Niger. Il reste néanmoins le groupe le plus dangereux dans la zone des trois frontières, où il bénéficie du soutien de membres de famille au sein des populations locales et d'accords financiers qui auraient été noués avec des groupes armés signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, signé en 2015.

37. L'EIGS peut s'appuyer sur ses contacts directs avec la structure mère de l'EIIL et est moins isolé que les années précédentes. Le groupe a également des liens logistiques avec le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (QDe.162), bien que les groupes restent actuellement distincts sur le plan opérationnel.

38. Au Sahel, les groupes terroristes tirent profit de l'exploitation artisanale de l'or dans les zones dans lesquelles ils sont implantés. Ils financent le terrorisme en récoltant des droits à des fins de protection ou en imposant la zakat, comme on l'observe au Burkina Faso et à Tin-Zaouatène, In-Tebezas et Talahandak, au nord de Kidal, au Mali. Les enlèvements contre rançon restent vraisemblablement leur principale source de financement.

39. Le 23 mars 2020, Ba Koura (non inscrit sur la Liste), émir de Boko Haram³ dans la région du lac Tchad, a mené une attaque au cours de laquelle une centaine de soldats tchadiens ont été tués à Bohoma. Ces éléments de Boko Haram ont été contraints de retourner au Nigeria à la mi-avril 2020, avec quelques combattants de la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique ». Cependant, le succès de ces opérations de sécurité n'aura pas forcément un effet durable sur les groupes.

40. Le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique », qui a revendiqué une série d'attaques dans les États de Borno et de Yobe au Nigeria, ainsi que dans le sud du Niger et le nord-ouest du Cameroun, est apparemment resté efficace sur le plan opérationnel malgré les récentes luttes de pouvoir internes. Abou Abdallah Idris Ibn Omar al-Barnawi (dit Ba Idrissa) (non inscrit sur la Liste), qui a succédé en 2019 à Abou Moussab al-Barnawi (dit Habib) (non inscrit sur la Liste), a été remplacé en janvier 2020 par Abou Hapsa (dit Malam Lawan) (non inscrit sur la Liste). Ba Idrissa a peut-être été déposé, voire tué avec la bénédiction de la structure mère de l'EIIL, à la suite de l'exécution de son adjoint, Mostapha Kirimima. Malgré ces troubles, la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » et ses 3 500 membres sont toujours au centre de la propagande mondiale de l'EIIL.

41. Ansarul Muslimina Fi Biladis Sudan (dit Ansaru) (QDe.142) a été réactivé en octobre 2019 et a revendiqué des attaques contre les troupes nigérianes en janvier 2020 en dehors des zones d'opérations de Boko Haram et du groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique ». Le Nigeria a contre-attaqué et infligé des pertes importantes à Ansaru, qui n'a pas revendiqué d'autres attaques depuis.

³ Inscrit sur la Liste sous le nom de Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'Awati Wal-Jihad (QDe.138).

Afrique de l'Est

42. Harakat el-Chabab el-Moujahidin (les Chabab) (SOe.001), affilié à Al-Qaïda, a poursuivi ses activités et ses attaques dans toute la Somalie sans relâche et n'a pas été touché par la pandémie de COVID-19. Les idéologues et les religieux des Chabab ont continué de dénigrer cette menace et résisté aux tentatives de confinement dans diverses zones administratives se trouvant sous leur contrôle. Ils ont continué de donner la priorité aux opérations. Les États Membres ont constaté que les attaques, la mobilisation et la présence en ligne n'avaient aucunement diminué (voir [S/2020/53](#), par. 37).

43. Mogadiscio et sa périphérie sont restées le théâtre d'attaques de grande envergure, y compris contre des cibles étrangères. La ville a connu une recrudescence d'attaques complexes contre des cibles civiles et militaires, notamment des marchés, des hôtels et des chantiers de construction de routes. Des tentatives d'attaques ont également eu lieu contre le camp des Nations Unies et les bases de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) dont certaines ont abouti. Plusieurs embuscades ont été tendues contre des convois de troupes. Des assassinats, des fusillades et des opérations de harcèlement de faible intensité ont été perpétrés. En outre, de nombreuses attaques des Chabab ont eu lieu dans toute la Somalie, notamment dans les régions de Bakool, Bari, Bay, Gedo, Djouba et dans le Chébéli.

44. Au-delà de la Somalie, enhardie par l'attaque de janvier contre une base militaire des États-Unis dans l'île de Manda au Kenya, la direction des Chabab a exhorté ses combattants à mener des attaques à l'étranger. Des incursions transfrontalières de faible envergure au Kenya et dans d'autres pays voisins se sont poursuivies au cours de la période considérée. Une recrudescence d'enlèvements contre rançon et de tentatives d'enlèvement de spécialistes a été constatée, notamment de travailleurs sanitaires, de membres du personnel de sécurité, d'enseignants et d'administrateurs, les Chabab prévoyant de les déployer pour fournir des services dans les territoires qu'ils contrôlent.

45. Les États Membres et l'AMISOM ont poursuivi entre-temps les opérations militaires visant les chefs des Chabab et leurs bases à Jilib, Bu'aale, Jannaale, Jamaame et Saacow. Les Chabab ont donc subi une réduction des effectifs, parmi leurs rangs, mais n'ont pas perdu de vue leurs objectifs. Les opérations militaires ont créé un climat de suspicion au sein du groupe, car les principaux chefs se sont mis à couvert et ont restreint leurs mouvements, tandis que certains combattants étaient déplacés vers d'autres régions où ils ont fait profil bas ou poursuivi leurs activités. Les Chabab ont démontré qu'ils pouvaient s'adapter, face à des opérations soutenues.

46. Les États Membres ont informé l'Équipe de surveillance que le chef des Chabab, Ahmed Diriye (SOi.014), était souffrant depuis un certain temps. Il a expulsé de hauts commandants à la suite de différends sur la répartition des ressources entre les différents clans. Les effets de l'expulsion des commandants sur la direction et les activités des Chabab restent pour le moment indéterminés.

47. Outre les sources connues de financement des Chabab (voir [S/2020/53](#), par. 42), un État Membre a fait observer que le Yémen continuait d'être la source extérieure d'armes légères et de petit calibre, de munitions et d'explosifs, qui sont facilement disponibles sur le marché libre. Le financement est assuré par un réseau d'intermédiaires qui livrent des chargements tous les deux mois à des points convenus au large de la côte somalienne pour les transférer aux agents des Chabab.

48. Au premier semestre de 2020, le groupe affilié à l'EIIL en Somalie a enregistré une recrudescence d'attaques et d'assassinats de faible envergure, à l'aide d'engins explosifs improvisés dans le Puntland, à Mogadiscio et dans le Bas-Chébéli, où le groupe maintient de petites poches de présence et un camp d'entraînement avec quelques recrues. Pendant ce temps, l'EIIL a dû faire face à d'intenses opérations militaires et à des frappes aériennes à Boosaaso (région de Bari) où il a subi des pertes en vies humaines, en armes et en véhicules et où certains de ses agents ont été arrêtés, dont le chauffeur d'Abdikadir Mu'min (non inscrit sur la Liste), le chef de l'entité affiliée à l'EIIL en Somalie. Les États Membres ont continué de surveiller les activités et les communications entre l'EIIL en Somalie et les affiliés du groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » et leurs réseaux peu structurés (voir S/2020/53, paragraphe 44).

Afrique centrale et australe

49. Au cours de la période considérée, les États Membres ont observé que le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » continuait de muter, ses agents restant déterminés à établir un califat en dépit des pertes en vies humaines et des dégâts matériels. Les États Membres ont observé un renforcement des capacités sur le plan des engins explosifs improvisés et de l'utilisation de méthodes d'attaque asymétriques (voir S/2020/53, paragraphe 43). Le groupe a réussi à organiser et à intensifier les attaques contre les positions des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, ainsi que les représailles contre la population civile. Lors de ce processus, plusieurs bases ont été détruites et des agents et des combattants du groupe ont été incarcérés. Par voie de conséquence, un État Membre a observé le déplacement de certains éléments du groupe vers la province d'Ituri dans le nord-est de la République démocratique du Congo où, à la suite de plusieurs attaques, des combattants associés au groupe ont été arrêtés en mai 2020.

50. Un État Membre a signalé un afflux de combattants étrangers soupçonnés de terrorisme qui tentaient de dissimuler leur identité en demandant le statut de réfugié. Plusieurs Somaliens et d'autres ressortissants qui avaient demandé le statut de réfugié et l'asile mais par la suite disparus sont actuellement recherchés. Certains sont soupçonnés d'être des agents du groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique ».

51. Au début de 2020, les activités du groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » dans la province de Cabo Delgado (Mozambique) ont pris de l'ampleur, lorsqu'il a lancé des attaques complexes en plusieurs lieux. Elles étaient concentrées dans trois districts de la province, à savoir Mocimboa da Praia, Muidumbe et Quissanga. Des agents ont brièvement pris le contrôle de certains villages et se sont ouvertement adressés aux habitants en affichant des bannières du groupe. Dans un communiqué publié le 23 avril 2020, les autorités mozambicaines ont admis le rôle de l'EIIL dans les attentats et ses liens avec des éléments terroristes étrangers⁴.

⁴ Mozambique, Présidence de la République, bureau de presse, communiqué de presse du Conseil de défense et de sécurité nationales (23 avril 2020).

D. Europe

52. Au premier semestre de 2020, trois attentats inspirés par l'EIIL ont été commis en France et deux au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. D'autres attentats ont été déjoués. Des acteurs isolés ont cherché dans la majorité des cas à mener une action simple contre des cibles choisies au hasard dans des lieux publics ou des cibles symboliques des forces de l'ordre. La menace reste modérée dans toute l'Europe occidentale et septentrionale et provient principalement d'extrémistes endogènes utilisant Internet (voir [S/2020/53](#), par. 46) et recourant rarement à des réseaux ou à des explosifs pour faire un grand nombre de victimes. La radicalisation dans les prisons et la libération d'individus dangereux restent très préoccupantes (voir [S/2020/53](#), paragraphe 47).

53. La menace extérieure est toujours présente, avec des tentatives limitées de l'EIIL de constituer des cellules en Europe à partir du camp de Hol. L'arrestation à Chypre, en mai 2020, de neuf Syriens, d'un Égyptien et d'un Turkmène liés soit à l'EIIL, soit à des groupes affiliés à Al-Qaida, illustre la capacité des terroristes présumés d'utiliser les voies de migration illégale pour atteindre l'Europe, ainsi que l'efficacité de la coopération antiterroriste en utilisant le système d'information de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol), les bases de données de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et le Terrorist Screening Center du Federal Bureau of Investigation.

54. Les migrants sont ciblés par des individus qui les radicalisent au moyen de didacticiels spécialisés et de salons de discussion en ligne en arabe. L'autoradicalisation est également encouragée par des films amateurs faits par des « revenants » et une série d'activités dans les médias sociaux. Il existe également des tutoriels sur les moyens d'éviter la détection par les services de sécurité. L'opération menée par Europol au quatrième trimestre de 2019 pour perturber le contenu de l'EIIL sur l'application de messagerie Telegram a eu un effet substantiel, mais les sympathisants de l'EIIL sont depuis revenus sur la plateforme ; on a également constaté une augmentation du volume de propagande lié à l'EIIL, qui a été posté sur Twitter pendant la pandémie.

55. Dans les pays nordiques, la propagande a été alimentée par les doléances locales engendrées par le fait de brûler des corans en octobre 2019 et les références persistantes à la crise des caricatures satiriques de 2005. Les individus autoradicalisés soutiennent l'idée d'un terrorisme mondial, qu'il soit au nom de l'EIIL ou d'Al-Qaida. La montée de l'extrémisme d'extrême droite est désormais perçue comme une nouvelle menace dans la région et dans d'autres parties de l'Europe, ce qui amène les services de renseignement à ne plus accorder la priorité, sur les plans opérationnels et analytiques, aux sympathisants de l'EIIL et d'Al-Qaida. Ces derniers sont toutefois considérés par les États Membres comme incitant le terrorisme d'extrême droite ou étant incités par lui, depuis l'attentat de Christchurch (Nouvelle-Zélande), en mars 2019.

56. Les États Membres dans les pays nordiques et la région des Balkans occidentaux ont indiqué qu'ils devaient contrer l'influence de prédicateurs sympathisants de l'EIIL ou d'Al-Qaida. Dans les pays nordiques, certains ont plongé dans la clandestinité après la fermeture par les autorités de mosquées ou l'ouverture de poursuites judiciaires contre eux. En Suède, de récentes opérations de sécurité ont conduit à l'arrestation de six imams qui avaient participé au recrutement de combattants terroristes étrangers et à la fermeture d'un réseau d'écoles extrémistes qui employaient six individus associés à l'EIIL. Dans les Balkans occidentaux, des

imams locaux participant à la radicalisation poursuivent leurs activités, en gardant un profil bas. Il s'agit notamment de Rexhep Memishi (non inscrit sur la Liste), Shefqet Krasniqi (non inscrit sur la Liste), Abid Podbićanin (non inscrit sur la Liste), Idriz Bilibani (non inscrit sur la Liste) et Nusret Imamovic (QDi.374). Les États Membres signalent que les imams extrémistes les plus notoires des Balkans soutiennent Al-Qaida plutôt que l'EIIL sous l'influence de religieux ayant des liens avec des organisations terroristes en Égypte. L'un de ces imams, Sadullah Bajrami (non inscrit sur la Liste), entretenait des liens solides avec Al-Qaida et avait fondé une organisation non gouvernementale portant le nom de « lumière de la miséricorde ».

57. Des réseaux terroristes d'Asie centrale et de Tchétchénie apparaissent en Europe. Un groupe de Tadjiks qui avaient demandé l'avis de l'EIIL pour commettre des attentats et recruter des terroristes parmi les migrants ont récemment été arrêtés en Allemagne. D'autres groupes composés de Tadjiks et de Tchétchènes de souche liés à la criminalité organisée sont une source de préoccupation constante. Par exemple, Rakhmat Akilov, qui a perpétré un attentat à Stockholm en 2017, avait des liens avec au moins un des cinq Ouzbeks et un Kirghize arrêtés en Suède en avril 2018 alors qu'ils étaient en possession de matériel chimique, de vestes militaires, de couteaux, de masques à gaz et de cartes de centres de transit. Un groupe ouzbek composé d'individus impliqués dans des irrégularités financières liées à la criminalité organisée et au financement du terrorisme a également été repéré.

58. Le rapatriement des combattantes terroristes étrangères et des enfants de la zone centrale de conflit reste problématique pour la plupart des pays européens, qui s'opposent au rapatriement des femmes considérées comme dangereuses et répuent à rapatrier des enfants sans leur mère. En revanche, les autorités dans les Balkans occidentaux ont tendance à considérer que les femmes se sont déplacées pour des raisons familiales plutôt qu'idéologiques. Cependant, certaines femmes qui étaient retournées au Kosovo⁵ et avaient d'abord été acceptées par leur communauté ont été rejetées par la suite.

E. Asie

Asie centrale et du sud

59. L'EIIL-K continue d'essayer des pertes dans la province de Kounar, où il s'est installé après avoir quitté la province de Nangarhar à la fin de 2019. En avril et en mai, les forces spéciales afghanes ont mené une série d'opérations dans tout le pays qui ont conduit à l'arrestation de chefs du groupe, dont Aslam Farooqi (alias Abdullah Orokzai) (non inscrit sur la Liste), le chef de l'EIIL-K, son prédécesseur Zia ul-Haq (dit Abou Omar Khorasani) (non inscrit sur la Liste) et d'autres membres de haut rang.

60. Selon certains États Membres, l'EIIL-K cherche à poursuivre « un programme mondial » en appliquant la méthode de la direction de la structure mère de l'EIIL, qui considère le territoire afghan comme une base pour étendre l'influence terroriste à l'ensemble de la région. Bien qu'en retrait territorial, l'EIIL-K reste capable de mener des attaques très médiatisées dans différentes parties du pays, y compris à Kaboul. Il cherche également à attirer des combattants taliban qui s'opposent à l'accord signé avec les États-Unis. En cas de nouvelles pressions militaires sur l'EIIL-K à Kounar, le groupe devrait se replier au Badakhshan et dans d'autres provinces du nord.

⁵ La mention du Kosovo s'entend ici au sens de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité.

61. L'Équipe de surveillance estime à 2 200 le nombre actuel de membres de l'EIL-K en Afghanistan⁶. Leur chef est le cheik Matiullah Kamahwal (non inscrit sur la Liste), ancien chef de l'EIL-K à Kounar. Les chefs de l'EIL-K comprennent également le Syrien Abou Saïd Mohamed el-Khorassani (non inscrit sur la Liste) et le cheik Abdoul Taher (non inscrit sur la Liste). L'Équipe de surveillance a été informée que deux hauts responsables de l'EIL, Abou Qouteiba (non inscrit sur la Liste) et Abou Hajar el-Iraqi (non inscrit sur la Liste), étaient arrivés en Afghanistan en provenance du Moyen-Orient. Par l'intermédiaire de combattants terroristes étrangers, l'EIL-K a maintenu le contact avec le nouveau chef général de l'EIL, Al-Mawla, bien que la structure mère de l'EIL ne soit plus considérée comme jouant un rôle clef dans la prise de décision interne de l'EIL-K.

62. Un certain nombre d'autres groupes terroristes sont actifs en Afghanistan, la plupart opérant sous l'égide des Taliban mais dont certains sont alignés sur l'EIL-K. Le décès en janvier 2020 d'Abduholik, le chef des combattants ouzbeks de l'EIL-K, a contribué au départ d'une partie de la composante ouzbèke du groupe, en particulier des membres de sa famille. Un groupe de combattants d'Asie centrale se sont rendus dans la province de Fariyab, où ils ont rejoint le Mouvement islamique d'Ouzbékistan (MIO) (QDe.010). Un autre groupe se serait rendu dans la province de Kaboul, prévoyant de quitter l'Afghanistan via la République islamique d'Iran pour la Turquie, afin de rejoindre la diaspora locale d'Asie centrale, favorable à l'EIL.

63. Le MIO compte désormais 140 membres, y compris des proches, sous la direction d'Abdulaziz Yuldashev (non inscrit sur la Liste)⁷. Le MIO est implanté principalement dans les districts d'Almar et de Dolatabad, dans la province de Fariyab, où le bataillon Imam el-Boukhari opère sous l'égide des Taliban tout en maintenant un contact étroit avec ses principaux chefs dans la province d'Edleb. Le 29 février 2020, Abou Youssouf Mouhajer (non inscrit sur la Liste), le chef du bataillon Imam el-Boukhari en République arabe syrienne, a été le premier chef terroriste d'Asie centrale à féliciter les Taliban d'avoir signé un accord avec les États-Unis, le qualifiant de « grande victoire de l'oumma islamique ».

64. Selon des États Membres, Al-Qaida est secrètement actif dans 12 provinces afghanes et Aïman al-Zawahiri reste basé dans le pays. L'Équipe de surveillance estime que le nombre total de combattants d'Al-Qaida en Afghanistan se situe entre 400 et 600. La direction maintient un contact étroit avec le Réseau Haqqani (TAe.012). En février 2020, Zawahiri a rencontré Yahya Haqqani (TAi.169), le principal contact du Réseau Haqqani avec Al-Qaida depuis la mi-2009, pour s'entretenir de la coopération en cours⁸.

65. Al-Qaida dans le sous-continent indien (AQSI) opère sous l'égide des Taliban depuis les provinces de Nimroz, Helmand et Kandahar. Le groupe compterait de 150 à 200 membres du Bangladesh, de l'Inde, du Myanmar et du Pakistan. Le chef actuel d'AQSI est Osama Mahmood (non inscrit sur la Liste), qui a succédé à feu Asim Umar

⁶ Les estimations des États Membres pour ce qui est du nombre d'effectifs de l'EIL-K varient.

⁷ Un État Membre estime que la force du MIO en Afghanistan est de 1 500 hommes, dont les membres des familles.

⁸ Des informations détaillées concernant les activités d'Al-Qaida en Afghanistan sont disponibles dans le onzième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, présenté en application de la résolution 2501 (2019) du Conseil de sécurité concernant les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées dans la menace qu'ils constituent pour la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan (S/2020/415).

(non inscrit sur la Liste). AQSI préparerait des opérations de représailles dans la région pour venger la mort de son ancien chef.

66. Un important groupe terroriste présent en Afghanistan, Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132), est dirigé par Amir Noor Wali Mehsud (non inscrit sur la Liste), soutenu par son adjoint Qari Amjad (non inscrit sur la Liste) et le porte-parole du TTP, Mohammad Khorassani (non inscrit sur la Liste). Le TTP a revendiqué la responsabilité de divers attentats très médiatisés au Pakistan et en a facilité d'autres par Jamaat-ul-Ahrar (JuA) (QDe.152) et Lahskhar-e-Islam. Beaucoup d'anciens membres du TTP ont déjà rejoint l'EIIL-K et les États Membres s'attendent à ce que le groupe et ses diverses factions dissidentes s'alignent sur l'EIIL-K. On estime de 6000 à 6500 le nombre total de combattants terroristes pakistanais en Afghanistan, qui représentent une menace pour les deux pays, la plupart d'entre eux étant membres du TTP.

67. Selon les États Membres, le Mouvement islamique du Turkestan oriental en Afghanistan est principalement présent dans les provinces de Badakhshan, Kondozi et Takhar. Quelque 500 combattants du groupe opèrent au Badakhshan, principalement dans les districts de Raghistan et de Wardoj. Selon les États Membres, le Mouvement collabore en Afghanistan avec le Groupe du Jihad islamique (QDe.119), Lashkar-e-Islam et le TTP.

68. Un État Membre a indiqué que l'entité indienne affiliée à l'EIIL (Hind Wilaya), qui avait été proclamée le 10 mai 2019, comptait de 180 à 200 membres. Selon le rapport, un nombre important d'agents de l'EIIL se trouvent dans les États du Kerala et du Karnataka.

69. L'Équipe de surveillance a été informée que l'EIIL-K coopérait également avec des réseaux de partisans aux Maldives. Le 15 avril 2020, cinq vedettes rapides du Gouvernement ont été endommagées lors d'un incendie criminel dans le port de Mahibadhoo (Ariatholhu Dhekunuburi), que l'EIIL a revendiqué comme sa première attaque aux Maldives. Selon les informations des États Membres, l'attaque a été menée en représailles contre les enquêtes gouvernementales sur l'extrémisme et le trafic de drogue. L'attentat a été largement couvert par les réseaux médiatiques de l'EIIL en Asie du Sud, la revendication de responsabilité dans *Al-Naba* a été également traduite en maldivien. Les États Membres restent préoccupés par la radicalisation et le recrutement aux Maldives.

Asie du Sud-Est

70. L'Indonésie continue d'enregistrer des succès contre les affiliés de l'EIIL, ayant procédé à plus de 80 arrestations depuis janvier 2020 dans 16 des 32 provinces d'Indonésie et déjoué des attentats au stade de la planification. La plupart des personnes arrêtées étaient membres de la Jamaah Ansharut Daulah (JAD) (QDe.164), qui a été inscrite en mars 2020 à la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaïda, et des Mujahidin Indonesian Timur, également connus sous le nom de Moujahidin d'Indonésie orientale.

71. En dépit d'activités sporadiques dirigées contre les forces de l'ordre indonésiennes ou des cibles du gouvernement, aucun attentat de grande envergure de l'EIIL en Indonésie ou des affiliés d'Al-Qaïda n'a abouti, au cours de la période considérée. À la fin du mois de mars, un groupe de membres de la Jamaah Ansharut Daulah ont été arrêtés dans le centre de Java pour avoir planifié un attentat à la bombe contre un poste de police et commis une série de vols visant à financer des activités terroristes. Un attentat perpétré par des membres des Moujahidin d'Indonésie

orientale contre un policier local dans la province de Sulawesi-Central en avril a entraîné la mort de deux terroristes qui portaient des drapeaux de l'EIIL. On estime actuellement que le groupe est relativement petit et compte moins de 20 membres. Un membre présumé de la Jamaah a tué un policier indonésien à l'aide d'une épée dans la province de Kalimantan-Sud le 1^{er} juin 2020. Bien que l'EIIL ait revendiqué la responsabilité de l'attaque, les autorités indonésiennes ont estimé qu'elle avait été inspirée et non dirigée par les chefs de l'EIIL.

72. L'opinion publique et la politique officielle en Indonésie restent toutes deux opposées au rapatriement des ressortissants indonésiens détenus en Iraq et en République arabe syrienne. Selon les estimations actuelles, quelque 1 500 Indonésiens se seraient rendus dans la zone de conflit. Près de 700 resteraient dans la région, principalement en détention ou dans des camps de personnes déplacées en République arabe syrienne. Parmi ces 700 personnes, environ 400 sont des mineurs, dont un certain nombre nés de parents indonésiens à l'étranger. Les autorités indonésiennes s'efforcent de rapatrier les orphelins de moins de 10 ans de la région. Les fonctionnaires admettent que le processus visant à déterminer si le mineur est en fait un orphelin ayant des liens parentaux avec l'Indonésie est complexe.

73. Quatre affiliés de l'EIIL, certains avec leurs propres factions, seraient basés dans le sud des Philippines, où continue de régner un certain laxisme, qui favorise la formation et l'organisation d'opérations. Le groupe Abou Sayyaf (QDe.001) est le plus important de ces affiliés. Parmi les autres, on trouve les Combattants islamiques pour la libération du Bangsamoro et ce qui subsiste du groupe Maute et d'Ansarul Khilafah Philippines. Les affrontements entre ces groupes et les forces militaires gouvernementales ou de sécurité se sont poursuivis tout au long de l'année 2020. Au cours de l'une des attaques les plus meurtrières qui a eu lieu le 17 avril 2020, 11 soldats de l'armée philippine ont été tués lors d'un échange de tirs avec le Groupe Abou Sayyaf dans la province de Sulu.

74. Un État Membre a souligné le rôle constant des médias sociaux dans la collecte de fonds, en particulier pour les familles des combattants terroristes étrangers qui restent dans la zone de conflit. Ceux-ci prennent souvent la forme d'appels caritatifs et présentent des images de femmes et d'enfants vivant dans le camp de Hol. Les enlèvements contre rançon restent un moyen privilégié de collecte de fonds pour les groupes du sud des Philippines, qui ciblent régulièrement des pêcheurs indonésiens. Un médecin philippin a été enlevé par le groupe Abou Sayyaf en février 2020 mais a été secouru par les forces de sécurité philippines en mars sans le versement d'une rançon. Au titre de l'Accord de coopération régionale contre la piraterie et les vols à main armée à l'encontre des navires en Asie, un avis a été diffusé le 22 mai 2020, mettant en garde les membres du groupe Abou Sayyaf qui prévoient de procéder à des enlèvements dans les eaux près de Sabah (Malaisie)⁹.

75. Dans toute la région, la pandémie de COVID-19 semble avoir incité certains affiliés de l'EIIL à intensifier leurs activités de collecte de fonds et de propagande, du fait que l'attention des services de sécurité pouvait être rivée ailleurs. Comme indiqué ci-dessus, cela ne s'est pas traduit par une augmentation de la cadence des attaques. Un État Membre a observé que la propagande de l'EIIL dans la région mettait en avant un récit de « fin des temps », suggérant que la COVID-19 représentait un châtement divin.

⁹ Accord de coopération régionale contre la piraterie et les vols à main armée à l'encontre des navires en Asie, « Avertissement 01-2020 », 22 mai 2020. Disponible à l'adresse suivante : [www.recaap.org/resources/ck/files/alerts/2020/Warning%2001-2020%20\(22%20May\).pdf](http://www.recaap.org/resources/ck/files/alerts/2020/Warning%2001-2020%20(22%20May).pdf).

III. Étude d'impact

A. Résolutions 2199 (2015) et 2462 (2019) sur le financement du terrorisme

76. L'EIIL disposerait actuellement d'environ 100 millions de dollars de réserves financières selon les évaluations des États Membres. Le fait qu'il n'ait la mainmise sur aucun territoire peuplé limite l'ampleur des recettes qu'il est en mesure de percevoir par le biais d'extorsions et de taxes illégales. Il continue néanmoins de collecter des fonds jugés suffisants pour poursuivre ses opérations en Iraq et en République arabe syrienne par le biais d'enlèvements contre rançon, de dons, d'activités commerciales et d'extorsion de personnes et d'entreprises. L'EIIL détiendrait des avoirs sous forme d'espèces, qui seraient enterrées ou stockées dans des caches réparties dans toute la zone de conflit ou conservées par des intermédiaires financiers dans les pays voisins. Une partie des fonds a été investie dans des entreprises légitimes en Iraq, en République arabe syrienne et dans les pays voisins. Le groupe s'appuie sur des réseaux de coursiers de confiance pour transférer et stocker ces avoirs. Lorsque des intermédiaires financiers sont capturés ou tués dans le cadre d'opérations antiterroristes, il se peut également que des fonds cachés ne puissent plus être retrouvés, ou que des fonds deviennent inaccessibles avec la perte du contrôle territorial.

77. Dans son dernier rapport (S/2020/53, par. 75), l'Équipe de surveillance a mis en lumière le problème des envois de fonds à des personnes vivant dans des camps de déplacés en République arabe syrienne par des parents vivant à l'étranger. Les États Membres ont récemment informé l'Équipe de surveillance que certaines de ces transactions avaient en fait été signalées à des cellules de renseignements financiers qui cherchaient à surveiller le transfert de fonds à des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille par des parents ou des proches. Un État Membre a noté que des transferts de fonds, par plusieurs personnes sans lien de parenté, à une seule entité ou personne située dans un pays voisin, avaient été observés. L'entité ou l'individu en question remet ensuite les fonds au bénéficiaire final dans la zone de conflit par le biais de canaux informels. Outre les fonds provenant de parents, les États Membres signalent que des fonds sont versés aux combattants terroristes étrangers et aux personnes dont ils ont la charge par le biais de campagnes de collecte de fonds organisées dans les médias sociaux. Ces campagnes ont été décrites comme de petites campagnes ad hoc visant à aider « les frères et les sœurs » qui ont besoin d'argent à la fois pour acheter du matériel et pour payer des pots-de-vin afin de pouvoir quitter les camps de déplacés ou les centres de détention où ils se trouvent.

78. Cette méthode de collecte de fonds a récemment été utilisée à plusieurs reprises en République de Corée et au Royaume-Uni. En avril 2020, un tribunal du Royaume-Uni a condamné deux partisans de l'EIIL pour financement du terrorisme, entre autres¹⁰. Selon les comptes rendus qui ont été publiés, les deux hommes – des voyageurs frustrés qui souhaitaient se rendre en Iraq – ont répondu aux demandes d'un membre de l'EIIL en Iraq qui les invitait à soutenir leurs « frères à l'étranger », envoyant finalement quelque 3 400 dollars en plusieurs versements. En République de Corée, deux ressortissants d'Asie centrale ont transféré des fonds à des membres d'Al-Qaida en République arabe syrienne – 960 dollars pour l'un, 2 000 dollars pour

¹⁰ Metropolitan Police, « *Two men jailed for funding terrorism* », 24 avril 2020.

l'autre. L'un a été condamné à 18 mois de prison en janvier 2020, l'autre à 12 mois en juin 2020, par un tribunal de la République de Corée.

79. L'Équipe de surveillance a déjà indiqué que l'utilisation de cryptomonnaies par les financiers du terrorisme était anecdotique (voir [S/2020/53](#), par. 78). Elle a reçu à cet égard des informations d'une entité du secteur privé qui surveille le volume et la valeur des flux de cryptomonnaies entrant et sortant de la zone de conflit. Cette entité a signalé une augmentation de ce type de flux à destination de personnes associées à des activités terroristes en République arabe syrienne au cours de l'année écoulée. Un bureau de change virtuel baptisé Bitcoin Transfer, qui opère depuis la République arabe syrienne, est activement présent sur les médias sociaux, y compris WhatsApp et Telegram, où il fournit des instructions pour établir des portefeuilles en cryptomonnaies et utiliser le service afin de transférer des fonds. Malhama Tactical, un groupe de combattants tchétchènes et d'Asie centrale basé à Edleb, qui s'occupe de la formation des membres de groupes militants, dont l'Organisation de libération du Levant, a sollicité des dons de sympathisants par ce canal.

B. Résolution 2347 (2017) sur le patrimoine culturel

80. Au cours de la période de référence, le confinement généralisé lié à la pandémie de COVID-19 pourrait avoir entraîné une augmentation des fouilles illégales et des vols sur les sites archéologiques dans les zones de conflit. Comme l'a déjà signalé l'Équipe de surveillance (voir [S/2018/705](#), par. 73), les populations locales, premier maillon du trafic, participent souvent au pillage pour gagner de l'argent. Il se peut que davantage de personnes se soient tournées vers le pillage de biens culturels pour en tirer des revenus à la suite de la perte d'un emploi régulier due au confinement. En outre, comme l'ont montré les précédentes périodes de crise, des réseaux criminels spécialisés dans le trafic de biens culturels pourraient tirer parti de la présence réduite des autorités, qui sont occupées par la pandémie. L'Équipe de surveillance a poursuivi sa collaboration avec les États Membres et les organisations internationales concernées en mettant l'accent sur la sensibilisation aux dangers du pillage et de la contrebande de biens culturels en provenance de zones de conflit, qui peuvent servir à financer le terrorisme, et en continuant d'appeler l'attention sur ce phénomène.

C. Résolution 2396 (2017) sur les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés

81. Les États Membres supposent que la directive publiée en septembre 2019 par al-Baghdadi, le défunt dirigeant de l'EIL, sur l'action à mener pour libérer les membres du groupe détenus ainsi que leurs proches reste en vigueur. Entre-temps, la pandémie de COVID-19 a eu des effets délétères dans ce domaine, mettant à rude épreuve les autorités de fait présentes dans le nord de la République arabe syrienne et ajoutant à la précarité des conditions de détention. Plusieurs cas d'évasion ou de départ non autorisé ont été signalés, tandis que l'organisation des rapatriements a été interrompue.

82. La pandémie est encore plus problématique dans les établissements pénitentiaires surpeuplés, dans la zone de conflit principale et ailleurs. Les détenus sont davantage exposés au virus et en ont conscience, ce qui ajoute à la difficulté de maintenir l'ordre dans ces établissements. L'opportunité du maintien des détenus dans des centres de détention exigus suscite des préoccupations similaires dans le monde entier, les États Membres cherchant à trouver un équilibre entre une réduction de

population carcérale et la nécessité de ne pas libérer prématurément des détenus dangereux. La prison de Pul-e-Charkhi en Afghanistan était surpeuplée et difficile à contrôler même avant la pandémie, et la pression s'accroît aujourd'hui sur le Gouvernement, qui est sommé de prévenir au maximum la propagation du virus.

83. L'Équipe de surveillance continue de rappeler les dispositions de la résolution [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité à ses interlocuteurs institutionnels aussi souvent qu'elle le peut, et de soutenir l'approche des Nations Unies sur la question des combattants terroristes étrangers, des détenus, des personnes déplacées et des membres de leur famille, en soulignant que la menace ne ferait qu'augmenter à moyen et long terme si les États ne s'attaquaient pas au problème. Le rapatriement de ces personnes dans leur État d'origine et/ou de nationalité doit être envisagé à nouveau dès que possible, pour atténuer la menace et pour d'autres raisons. Les combattants terroristes étrangers associés au soi-disant « califat » de l'EIL et les membres de leur famille continuent de représenter un défi pour la prévention future de l'extrémisme violent et du terrorisme, ainsi qu'un défi transversal pour les États Membres dans la lutte contre le terrorisme. Étant donné qu'un nombre croissant de revenants condamnés à de courtes peines de prison seront libérés dans les mois et les années à venir, il sera capital de se pencher sur cette question ainsi que sur celles de la radicalisation en prisons, de la mise à l'épreuve et d'autres questions connexes.

IV. Application des sanctions

A. Interdiction de voyager

84. Les mesures de sanction relatives à l'interdiction de voyager continuent de jouer un rôle essentiel dans la prévention et la perturbation des mouvements internationaux des personnes figurant sur la liste et des combattants terroristes étrangers. Celles-ci peuvent être identifiées aux postes frontière à leur entrée ou à leur sortie du territoire d'un États Membre si les fonctionnaires disposent des moyens nécessaires pour effectuer des vérifications sur les documents de voyage dans les bases de données nationales et internationales et des comparaisons avec les listes de surveillance. Il importe donc que la liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida contienne des informations précises pour être un outil efficace qui permette l'identification formelle des personnes inscrites.

85. Depuis la présentation de son dernier rapport ([S/2020/53](#)), l'Équipe de surveillance n'a reçu aucune information des États Membres selon laquelle des individus inscrits sur la liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida auraient tenté de voyager ou auraient été arrêtés à un poste frontière. En outre, les États Membres n'ont présenté aucune demande de dérogation à l'interdiction de voyager.

86. Les États Membres continuent d'avoir des problèmes de faux positifs lors du contrôle et de la vérification des documents de voyage, ce qui peut nécessiter des mesures supplémentaires de leur part pour améliorer la qualité des données consignées dans la liste. L'Équipe de surveillance continue d'exhorter les États Membres à fournir des informations supplémentaires sur les personnes inscrites afin de résoudre ce problème (voir [S/2020/53](#), par. 90). La localisation et le signalement des personnes inscrites sur la liste sont des données essentielles pour atténuer les risques liés aux déplacements des terroristes, et l'Équipe de surveillance continue de travailler dans le cadre du processus d'examen annuel et avec les États Membres afin que le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989](#)

(2011) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés soit informé de tout changement de situation pour toute personne inscrite sur la liste dès que les autorités nationales compétentes en ont connaissance.

87. La coopération entre les États Membres et INTERPOL est un outil essentiel pour renforcer la lutte contre le terrorisme et l'application des sanctions, notamment l'interdiction de voyager. À la suite de la défaite militaire de l'EIL en Iraq et en République arabe syrienne, un nombre croissant de combattants terroristes étrangers, dont des individus inscrits sur la liste, ont tenté de quitter la zone de conflit, soit pour rentrer chez eux, soit pour se réinstaller dans d'autres zones de conflit.

88. Les États Membres ont fait savoir que l'EIL avait récupéré les passeports et d'autres pièces d'identité de combattants terroristes étrangers à l'arrivée de ces derniers, et les avait conservés en vue d'éventuels voyages à l'étranger. L'Équipe de surveillance note que l'actualisation de la base de données d'INTERPOL sur les documents de voyage volés ou perdus est l'un des éléments clés pour prévenir les déplacements de terroristes (voir S/2015/441, par. 61 et 62).

89. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour saluer les efforts qu'ils déploient pour partager avec INTERPOL des informations pertinentes sur des combattants terroristes étrangers et les encourager à répondre aux demandes d'information sans délais déraisonnables conformément à leur législation nationale.

90. L'Équipe de surveillance continue de promouvoir la collaboration des États Membres avec diverses organisations internationales et parties prenantes du secteur privé pour pouvoir fournir au Comité des informations actualisées sur la mise en œuvre de l'interdiction de voyager. Elle continue pour sa part de collaborer avec les États Membres, l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Association du transport aérien international au sujet de l'intégration du système de renseignements préalables concernant les voyageurs et du dossier passager aux mécanismes nationaux de contrôle aux frontières (voir S/2019/570, par. 88). Elle participe activement au Groupe de travail sur la gestion des frontières et l'application de la loi dans le contexte de la lutte contre le terrorisme dans le cadre de l'action menée par le Bureau de lutte contre le terrorisme, qui relève du Secrétariat, et est impliquée dans l'initiative du Forum mondial de lutte contre le terrorisme relative à l'élaboration d'un guide sur les listes de surveillance.

91. L'Équipe de surveillance a constaté que la COVID-19 avait affecté la capacité des terroristes à se rendre à l'étranger, étant donné que de nombreux États Membres ont décidé de fermer leurs frontières nationales. Alors que les États Membres commencent à assouplir les restrictions en matière de voyage, les combattants terroristes étrangers et les personnes inscrites sur la liste peuvent tenter de voyager à nouveau, soit pour trouver un refuge, soit pour accélérer le recrutement. L'Équipe de surveillance exhortera les États Membres à continuer d'échanger des informations en temps réel sur les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés, ainsi que sur les personnes inscrites sur la liste, aussi entre eux qu'avec le Comité et INTERPOL.

B. Gel des avoirs

92. L'Équipe de surveillance, en coopération avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, a rédigé un rapport (S/2020/493) sur les mesures prises par les

États Membres pour perturber le financement du terrorisme, en application des dispositions du paragraphe 37 de sa résolution 2462 (2019) du Conseil de sécurité. Celui-ci a été établi sur la base des informations reçues de 112 États Membres concernant, entre autres, la mise en œuvre de la résolution 1267 (1999) et des résolutions ultérieures relatives au gel des avoirs. L'Équipe de surveillance dispose ainsi d'informations actualisées sur l'application de ces mesures, lesquelles ont été transmises par près de 60 % des États Membres de l'ONU.

93. L'analyse des réponses montre qu'environ un quart des États ayant répondu ont trouvé et gelé des avoirs appartenant à des personnes et des entités inscrites sur la liste au titre de la résolution 1267 (1999) et de résolutions connexes. Parmi les réponses obtenues, 10 % des États ont précisé la valeur pécuniaire des avoirs financiers gelés. Le montant total des avoirs signalés était d'environ 61 318 000 dollars¹¹. L'Équipe de surveillance a été satisfaite de constater que la grande majorité (environ 90 %) des États ayant répondu communiquaient aux institutions privées les noms des personnes et entités inscrites sur la liste relative aux sanctions établie au titre de la résolution 1267 (1999) par la voie électronique, afin que les sanctions soient appliquées dans les plus brefs délais.

94. **L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour leur rappeler la demande formulée dans la résolution 2462 (2019) concernant les mesures relatives au gel des avoirs et la nécessité d'appliquer les mesures figurant au paragraphe 1 de la résolution 2368 (2017), et leur demander de communiquer des informations à ce sujet à l'Équipe de surveillance. Elle recommande en outre que le Comité rappelle dans sa lettre les mesures relatives aux dérogations au gel des avoirs, qui sont exposées au paragraphe 81 de la résolution 2368 (2017), et la possibilité qu'ont les États Membres de solliciter l'assistance de l'Équipe de surveillance aux fins de la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs.**

C. Embargo sur les armes

95. Les États Membres ont fait état de la menace permanente que représentent les engins explosifs improvisés. En Iraq, l'EIIL déploierait actuellement des mines improvisées fabriquées à l'aide d'explosifs artisanaux et comprenant un dispositif anti-soulèvement qui rend leur détection plus difficile sur les routes. Ces engins ont eu pour effet d'entraver la circulation des convois de sécurité dans les zones où sévit l'EIIL. Un État Membre a souligné en particulier la difficulté d'acheminer des troupes entre Akachat et Raoua via Qaëm, dans la province d'Anbar, et qu'il était par conséquent difficile de contrôler les déplacements de l'EIIL dans cette zone proche de la frontière avec la République arabe syrienne. Les États Membres ont également signalé une augmentation de l'utilisation d'émetteurs radiocommandés commerciaux d'importation et de commutateurs infrarouges passifs dans la fabrication des engins explosifs improvisés – des dispositifs qui ne font l'objet de presque aucune modification en Iraq et en République arabe syrienne.

96. Dans la zone de conflit principale, l'EIIL déploie également des engins explosifs improvisés comprenant des moyens d'amorçage secondaires et tertiaires, ce qui complique les procédures de neutralisation. Bien que les groupes terroristes inscrits

¹¹ Plusieurs États Membres ont inclus la valeur d'avoirs appartenant à des entités ou des personnes qui n'étaient pas visées par les sanctions du Conseil de sécurité, de sorte que la valeur totale des avoirs gelés strictement en vertu de la résolution 1267 (1999) n'a pas pu être déterminée.

sur la liste du Comité utilisent de plus en plus souvent des engins improvisés, le recours accru à des amorces manufacturées pourrait permettre de remonter la piste des réseaux d'appui logistique de l'EIIL, a fortiori si des enquêtes appropriées sont menées à la suite des explosions et si les canaux d'échange d'informations entre les agences fonctionnent efficacement.

97. L'utilisation continue par l'EIIL d'engins explosifs improvisés sur tous les théâtres d'opérations, avec des degrés de sophistication variables, est soulignée dans plusieurs sections du présent rapport. En février 2020, le Service de la lutte antimines de l'ONU a lancé la *Smart IED Threat Mitigation Technology Road Map* (SMiTMiTR), une plateforme d'échange d'informations qui permet de compiler des informations sur les menaces liées aux engins explosifs improvisés au niveau mondial et sur les moyens technologiques susceptibles d'atténuer ces menaces. La plateforme a été conçue en collaboration avec des États Membres, des instituts de recherche et des entreprises privées. Elle a pour but de fournir aux utilisateurs et spécialistes des opérations sur le terrain des données utiles sur les technologies ou les travaux de recherches disponibles concernant tout type d'engins explosifs improvisés.

98. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour les informer de l'existence de la plateforme SMiTMiTR, gérée par le Service de la lutte antimines de l'ONU, et les inviter à encourager leurs organismes compétents, ainsi que les entreprises privées et les instituts de recherche relevant de leur juridiction, à alimenter la plateforme, conformément à leur législation nationale, et à tirer parti de cet outil, qui apporte des solutions techniques utiles pour prévenir, détecter et atténuer les menaces liées aux engins explosifs improvisés, qui ne cessent d'évoluer.

99. L'EIIL et Al-Qaida restent actifs sur les médias sociaux et utilisent des plateformes et des applications de messagerie pour partager des informations et communiquer avec leurs sympathisants à des fins de recrutement, de planification et de collecte de fonds. Bien que l'opération menée par Europol en novembre 2019 pour retirer des contenus extrémistes de l'application Telegram semble avoir eu un certain impact sur la capacité de l'EIIL à diffuser ses messages, le groupe a trouvé des moyens de contourner ces mesures de répression. Afin de diffuser largement ses messages vidéo et audio en avril et en mai 2020, l'EIIL a utilisé plusieurs petites plateformes et services de partage de fichiers, notamment Dropbox, Files.fm, Internet Archive, Microsoft OneDrive, Nextcloud, Ok.ru, Rocket.Chat et Vimeo. En ce qui concerne les services de messagerie, les États Membres ont indiqué que l'EIIL et Al-Qaida recherchaient des solutions viables autres que Telegram. Dans un numéro du magazine *Ibaa'* publié en mai 2020, l'Organisation de libération du Levant a expressément appelé ses sympathisants et d'autres groupes militants en République arabe syrienne à cesser définitivement d'utiliser Telegram, Facebook Messenger et Viber, et à se tourner vers d'autres applications cryptées de bout en bout telles que Conversations, Riot, Signal et Wire.

100. Bien que la COVID-19 soit présentée comme une arme divine dans la propagande de l'EIIL, rien n'indique que le groupe tente d'utiliser le virus comme arme de manière systématique. L'Équipe de surveillance a pris connaissance de rapports faisant état de réflexions préliminaires dans ce sens, et il semblerait que d'autres groupes terroristes étudient cette possibilité plus sérieusement, ce qui, en soi, pourrait inciter l'EIIL et Al-Qaida à les imiter, étant donné que les groupes terroristes s'intéressent à la propagande et aux tactiques des autres groupes. Il s'agit d'une menace potentielle qui doit être suivie de près.

V. Activités de l'Équipe de surveillance et observations

101. Entre janvier et juin 2020, l'Équipe de surveillance a effectué 12 visites de pays et visites techniques. Elle a également organisé deux réunions régionales, l'une à l'intention des États Membres des Balkans occidentaux, l'autre à l'intention des États Membres de la région nordique. Les restrictions en matière de voyage rendues nécessaires par la pandémie de COVID-19 ont perturbé le calendrier des consultations et des réunions de l'Équipe de surveillance. Dans la mesure du possible, celle-ci a néanmoins trouvé des solutions de rechange en organisant des réunions en ligne. Ces dispositions ne rendent pas totalement inutile les discussions en personne, en particulier lorsque des questions sensibles sont abordées, et l'Équipe de surveillance se réjouit à la perspective de reprendre ses voyages officiels dès que possible.

102. L'Équipe de surveillance a continué de promouvoir le régime de sanctions en participant à quatre conférences, réunions et ateliers organisés par le Groupe d'action financière, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, le Conseil des ministres de l'intérieur arabes et l'Union européenne. Elle a continué de dialoguer avec des entités et associations de divers secteurs : finances, ressources naturelles, commerce d'antiquités, défense et technologies de l'information. Au cours de la période considérée, elle a participé à des réunions organisées par le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, coopérant étroitement avec ces derniers à l'établissement des rapports qu'il est demandé au Secrétaire général d'établir. Elle reste membre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies et participe aux réunions de ses groupes de travail.

103. L'Équipe de surveillance accueillera volontiers des observations sur le présent rapport, à lui communiquer à l'adresse suivante : 1267mt@un.org.

Annexe

Procédures engagées par des personnes inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida, ou les concernant

1. Les procédures judiciaires pendantes ou récemment achevées dont l'Équipe de surveillance a connaissance concernant des personnes ou des entités inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida ou dont les noms ont été radiés de la Liste par le Comité sont présentées ci-après.

Pakistan

2. Le recours formé par Al Rashid Trust (QDe.005) contre l'application de sanctions à son égard est en instance devant la Cour suprême du Pakistan, qui est saisie d'un appel interjeté par le Gouvernement contre une décision défavorable rendue en 2003. Le recours similaire formé par Al-Akhtar Trust International (QDe.121) reste en instance devant une juridiction inférieure¹.

3. Dans une affaire distincte, un administrateur de la Pakistan Relief Foundation [inscrite sur la Liste comme alias d'Al-Akhtar Trust International (QDe.121)] a contesté le gel de son compte bancaire².

¹ Information communiquée par le Pakistan.

² Information communiquée par le Pakistan.